

Compte-rendu du Conseil Municipal du 8 Mars 2018

Après avoir constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 H05.

Sont présents : Mr le MAIRE, Mr PETIT, Mr REFFAS, Mme PROUVEUR, Mr DEFFONTAINE, Mr BONIFACE, Mr JONVILLE, Mr DE NANTEUIL, Mme DUCHATEL, Mme BRAME, Mr LEPERS, Mme LIROT, Mme VERRIEST, Mme MARESCAUX, Mr LIEVAIN, Mme POULAIN, Mr VANBENEDEN

Sont absents : Mme DEFFONTAINE, Mme FRENO, Mr CARELS.

Sont représentés : Mme PRUVOST, Mme GOSSART, Mr NEUKERMANS (jusqu'à son arrivée avant l'adoption du compte administratif).

Secrétaire de séance : Mme DUCHATEL.

Monsieur le Maire soumet à approbation le compte rendu de la séance du 21 Décembre 2017.

Ce dernier est adopté à l'unanimité.

Puis, Monsieur le Maire passe la parole à Mr Reffas, adjoint aux finances, qui présente un bloc de délibérations à caractère budgétaire :

- Le compte de gestion 2017 du receveur municipal : ce document établit, en parallèle comptable du compte administratif du Maire, les dépenses et recettes de l'exercice et en indique le résultat financier.

Il est approuvé à l'unanimité du Conseil.

- Le compte administratif 2017 de l'ordonnateur : il retrace, en identités de valeurs, les éléments observés dans le compte de gestion.

Il est approuvé par 18 voix contre une abstention (sachant que Monsieur le Maire ne participe pas au vote).

- Affectation du résultat 2017 : le compte administratif faisant ressortir un double excédent (en fonctionnement et en investissement), il convient de l'affecter au budget primitif 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter la totalité du résultat excédentaire de l'exercice 2017 à la section « investissement » du budget primitif 2018 de manière à autofinancer l'ensemble des projets en équipements publics.

- Budget primitif 2018 : Mr Reffas présente les grandes lignes du fonctionnement dont les dépenses sont maîtrisées à hauteur de l'exercice précédent. Il développe également, les principaux projets d'investissement : vidéo protection, éclairage public, maison des associations, équipements sportifs et lancement du projet de rénovation de la cantine scolaire.

Le budget primitif 2018 s'établit à hauteur de 2 540 000 Euros en fonctionnement et 1 290 000 Euros

en investissements. Ces derniers sont totalement autofinancés sans recours ni à l'emprunt, ni à l'impôt dont les taux n'augmentent pas.

Mr Vanbeneden pose un certain nombre de questions et sollicite quelques précisions auxquelles il lui est répondu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2018 par 19 voix contre 1 abstention.

- Bilan des cessions et acquisitions : Monsieur Reffas informe du bilan patrimonial 2017 : Une acquisition (le bâtiment Caddy à l'angle de la rue Louis Clermont et le terrain adjacent).

La délibération est approuvée à l'unanimité.

- Vote des taux d'imposition 2018 : ces derniers demeurent inchangés par rapport à 2017. La délibération est adoptée à l'unanimité

- Demande de soutien financier auprès de la MEL pour la rénovation d'équipements sportifs : Il s'agit de travaux effectués au tennis qui sont finançables en partie par la métropole.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire expose un projet de convention avec le CDG 59 portant mise à disposition d'un directeur général des services pour une durée de deux ans (1/04/2018 au 31/03/2020).

Monsieur Vanbeneden, tout en prétendant qu'il n'a « rien contre Monsieur LOPEZ », DGS de la ville, indique qu'il s'abstiendra par « respect » pour les anciens DGS.

La délibération est approuvée par 19 voix contre 1 abstention.

Monsieur le Maire comme il l'avait proposé volontairement, rend compte de l'inscription au tableau des effectifs de la Commune d'un poste de bibliothécaire à tiers temps dans le cadre de son engagement de développer la qualité et la quantité de services à la médiathèque. Il précise que cette décision se travaille en lien avec le dispositif « Rythme ma bibliothèque » initié par la MEL.

Le Conseil Municipal approuve la délibération à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente ensuite deux projets de délibération portant rémunération du personnel d'animation pour les centres de loisirs et pour le camp d'adolescents de l'été.

Ces deux projets de délibérations sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente la délibération portant majoration des tarifs de la médiathèque municipale, conforme au taux de l'inflation (+ 1,1 %).

Le Conseil adopte la délibération par 19 voix contre 1 voix.

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des analyses effectuées par un organisme agréé d'Etat en matière de diffusion d'ondes électromagnétiques suite à l'installation d'une antenne orange dans le clocher de l'Eglise.

Fort du résultat de ces analyses qui sont conformes aux exigences du décret de 2002 régissant les questions de santé publique et en application de son engagement de 2015 devant le Conseil, Monsieur le Maire demande à ce dernier de valider le contrat de bail avec orange de même que le site d'implantation de l'antenne.

La délibération est approuvée par 19 voix contre 1 abstention.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de la Préfecture d'actualiser les indemnités des élus locaux par rapport à la variation de l'indice plafond de référence et par rapport au principe d'un tableau non nominatif des adjoints et Conseillers délégués.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'amender la délibération du 21 Décembre 2017 renouvelant les instances municipales et extra-municipales où siègent les élus du Conseil Municipal.

Pour le CCAS et pour la fourrière-animalière, le vote à bulletins secrets est requis. Par ailleurs, pour le CCAS, les membres élus au début de la mandature doivent demeurer les mêmes sauf décès ou démission.

Sont élus au titre de la fourrière animalière Mme Duchatel et Mr Liévain. Sont élus au titre du CCAS Mr le Maire, Mr De Nanteuil, Mme Gossart, Mme Brame et Mme Deffontaine.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire passe aux informations diverses.

- Il livre au Conseil Municipal le nouvel état démographique de la commune (3067 habitants dont 42 « occasionnels »). Monsieur le Maire en profite pour rappeler à ceux qui pourraient s'en contenter ou s'en réjouir qu'une baisse ou une stagnation de la population ne constitue pas une nouvelle positive pour la dynamique d'une collectivité. Il souligne par conséquent, une fois de plus, que les projets de développement de l'habitat ne sont pas superflus dans une ville.

- Il informe le Conseil Municipal du projet de maison des associations au sein de l'ancien bâtiment de bureaux Caddy (coût du projet et étapes procédurales, durée prévisionnelle des travaux etc...).

Monsieur le Maire lève la séance à 20 H 30.